



Commune de JUILLAC
Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La
Gaillarde
Canton de l'Yssandonnais.

Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal

du Vendredi 5 Juin 2026 à 18h20

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Aumaître, Maire.

Présents : Lionel Aumaître, Pascale Boissières, Mr Charrières Vincent Stéphanie Daurat, Michel Peyramaure, Céline Binz, Jérôme Auberty, Aurore Treuil, Maxime Comby, Nathalie Cannesan, Olivier Guignard, Catherine Semblat, Florence Cauty.

Excusés : Aurore TREUIL, Clarisse Bayol.

Secrétaire de séance : Mme CANNESAN Nathalie.

Ordre du Jour :

- 1 Délibération validation de la mise en place du temps partiel sur la collectivité après avis du CST datant du 19 mai 2026.
- 2 Délibération recrutement d'un vacataire pour la saison estivale (Accueil Piscine).
- 3 Questions diverses.

1) Délibération validation de la mise en place du temps partiel sur la collectivité après avis du CST datant du 19 mai 2026.

La demande de Michèle Lacroix a été envoyée au CST (Comité Social Territorial) du CDG qui a retourné une réponse favorable. Le Conseil doit redonner son avis.

FAVORABLE : 13 présents 13 OUI

2) Délibération recrutement d'un vacataire pour la saison estivale (Accueil Piscine).

Pour la période estivale du 1er juillet au 31 août 2026, il convient de recruter un vacataire pour assurer l'entrée du public.

Le conseil se prononce favorablement : 13 présents 13 OUI

Ce sera Jocelyne qui occupera ce poste comme les années précédentes

3) Questions diverses

Le Maire précise que le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026 sera approuvé à la prochaine séance.

Fin de la séance à 18h35.

Délibérations du conseil municipal du vendredi 5 juin 2026 :

2026-33 : Délibération mise en place du temps partiel après avis du CST du 19 mai 2026

2026-34 : Délibération recrutement d'un vacataire pour la saison estivale 2026

Le secrétaire de Séance,

Le Maire,

